

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS**

**Commune de l'Île de Houat
REPUBLIQUE FRANCAISE**



Envoyé en préfecture le 03/07/2025

Reçu en préfecture le 03/07/2025

Publié le

ID : 056-215600867-20250703-DEL202536-DE

Délibération du conseil municipal de l'Île de Houat

N° 2025-30

NOMBRE DE MEMBRES

| En exercice | Présents | Votants |
|-------------|----------|---------|
| 10 | 8 | 9 |

Date de la convocation :

19 juin 2025

Date d'affichage :

3 juillet 2025

Objet de la délibération :

**ASSOCIATION Er Yoch
COTISATION ANNUELLE**

L'an deux mille vingt-cinq, le trente juin à dix-sept heures, les membres du Conseil Municipal de l'île d'Houat se sont réunis en session ordinaire dans la salle communale, suite à la convocation officielle, en application des articles L.2121-12 et L.2121-13 du Code General des Collectivités Territoriales.

Présents : LE FUR Philippe, LE ROUX François, LE BERRE Claudine, SCOUARNEC Joseph, EYMARD Marie-Renée, PERRON Maryvonne, May DE FOURGEROLLES

Absents : Frédéric Le Roux donne procuration à François LE ROUX, Roland TOURNIER donne procuration à May DE FOURGEROLLES, GAILLARD Matthieu

Secrétaire de séance : Marie-Renée EYMARD

L'association des enfants de l'île, Er Yoch, finance plusieurs activités pour les élèves de Houat (trajets en bateau pour Hoëdic ou Quiberon, sortie à l'écomusée de Brech pour les écoliers, kayak et voyage en Angleterre pour les collégiens, jardin pédagogique pour tous).

Cette année, la plus grande dépense a été le voyage en Angleterre : 570€ x 4 Houatais. L'association a financé le projet à hauteur de 1680€ et sollicite donc de la part de la mairie de Houat 840€.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal APPROUVE, le versement d'une somme de 840 euros.

Vote POUR : 9

Vote CONTRE : 0

Abstention : 0

